

textile, et je prie l'honorable député de vouloir bien restreindre ses remarques à la résolution.

M. Argue: Monsieur le président, je disais qu'à mon avis une enquête approfondie s'impose dans nos industries périllicantes, et je songeais d'abord à l'industrie textile, que vise le numéro tarifaire à l'étude. J'ai fait mention d'autres industries, mais je conviens que tout énoncé un peu long sur une autre industrie serait irrégulier pour le moment.

Ce que je voulais dire, c'est que je n'aime-rais pas qu'on adopte à l'égard de l'industrie textile une ligne de conduite différente de celle qu'on adopterait à l'égard d'autres industries qui sont aussi dans le marasme. En recommandant une telle enquête, j'aurais en vue l'énoncé d'une ligne de conduite fondée sur les conclusions qui en découleraient, savoir, s'il y a lieu de maintenir ladite industrie à son niveau actuel, s'il y a lieu d'en accroître ou d'en contracter la production; toutefois, il faudrait tenir compte des effets de tout mouvement des ressources canadiennes en direction d'une telle industrie ou inversement afin de réduire au minimum les inconvénients de tout changement.

Je crois que si l'on y mettait assez de prévoyance, il y aurait moyen de transférer les ouvriers dont le déplacement s'imposerait sans qu'ils y risquent une baisse de leur niveau de vie ou une perte de biens. A l'heure actuelle, l'industrie en difficulté les sacrifie, d'où des misères humaines. Même si le droit est relevé par le gouvernement, il n'est guère probable, comme l'indique le rapport, qu'on réussisse à alléger ces misères. Dans le passé, la CCF a présenté à la Chambre des motions demandant des enquêtes à peu près semblables à ce que je propose maintenant, afin de déterminer si quelque forme d'assurance n'aiderait pas les gens au service d'industries évidemment dans le marasme et si le maintien de ces industries à leurs niveaux actuels est opportun?

La CCF a souvent et beaucoup réfléchi au problème de l'industrie textile. Je ne veux pas ennuyer le comité par un luxe de détails sur notre politique en ce domaine, mais j'aimerais citer un extrait d'une déclaration de principe de la CCF sur l'industrie textile, adoptée à Ottawa le 20 mars 1957:

La CCF réclame une intervention énergique du gouvernement en vue de la remise sur pied de l'industrie textile et de la solution des difficultés qu'éprouvent non seulement les ouvriers des textiles mais les collectivités durement atteintes par le ralentissement d'activité de l'industrie textile ces dernières années. En particulier, la CCF demande au gouvernement:

1. De s'efforcer d'adjuger les commandes gouvernementales de textiles, à des fins de défense et autres, à des filatures canadiennes, avant de s'adresser à l'étranger.

2. D'éliminer la taxe de vente de 10 p. 100 sur les vêtements, de manière à faire augmenter les ventes de textiles au Canada.

3. De pourvoir à l'importation méthodique de textiles par l'intermédiaire d'offices des exportations et des importations et à l'établissement de contingents appropriés qui

a) permettront à l'industrie canadienne de dresser des projets d'avenir;

b) garantiront aux consommateurs canadiens un approvisionnement économique de tissus de bonne qualité à des prix équitables;

c) procureront la sécurité aux ouvriers de l'industrie.

4. D'assurer l'établissement de pratiques commerciales équitables et d'interdire le dumping inéquitable de textiles au Canada à des prix dérisoires.

5. De surveiller les prix des textiles avec autorisation de fixer ou de limiter les prix au besoin, de manière à assurer que ni les consommateurs ni les ouvriers ne soient exploités par les compagnies de textiles.

6. De prendre des mesures pour encourager la modernisation et pour accroître l'efficacité de l'industrie textile et, ainsi, maintenir un barème de salaires et des conditions de travail comparables à ceux des autres industries.

7. D'aider vigoureusement à l'établissement d'industries de remplacement dans les localités où les filatures ont fermé leurs portes et où il est improbable qu'elles les rouvrent bientôt.

8. De pourvoir à la formation professionnelle des ouvriers du textile, au besoin, en vue de les rétablir dans d'autres industries.

9. De fournir de l'aide fédérale aux ouvriers pour qu'ils déménagent dans d'autres régions au besoin, afin d'assurer le plein emploi.

Ce sont là les neuf points qui ont été mis de l'avant pour faire face aux grandes difficultés qu'éprouvent maintenant l'industrie des textiles et tout particulièrement les ouvriers de cette industrie à l'heure actuelle, pour en même temps surveiller les intérêts de l'économie canadienne en général.

Avant de terminer, je veux répéter qu'une proposition de ce genre venant du gouvernement n'aidera guère l'industrie des textiles, mais lui ferait plutôt beaucoup de tort si elle était adoptée juste avant la tenue de la prochaine conférence commerciale du Commonwealth. Nous espérons que, même maintenant, le gouvernement est prêt à réserver la proposition et à ne pas la faire adopter au cours de la présente session, parce qu'à notre avis ce serait la pire façon de procéder pour le gouvernement pour faire face à ce que nous reconnaissons tous comme un problème extrêmement délicat. Nous croyons que le gouvernement devrait s'efforcer d'augmenter le commerce international et d'élever le niveau de vie de toute la population de notre pays, et ici nous voulons aussi parler des ouvriers de l'industrie des textiles.

(Texte)

M. Lafrenière: Monsieur le président, c'est avec plaisir...